

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absence motivée : M. Gaétan Bélanger

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Signature du livre des minutes pour l'assermentation des membres du conseil;**
- 5. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2017;**
- 6. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 7. Rapport des comités:**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 25 octobre 2017;
- 8. Affaires nouvelles:**
 - a) Résolution autorisant la mairesse à signer les documents conjointement avec la secrétaire-trésorière;
 - b) Répartition des comités aux membres du Conseil;
 - c) Nomination d'un représentant au Conseil des maires;
 - d) Maire suppléant;
 - e) Demande de dérogation mineure, M^{me} France Gilbert et M. Normand Denis, 74, route des Cascades;
 - f) Résolution fermeture d'un ancien chemin sur le chemin des Pionniers Est.
- 9. Affaires commencées:**
 - a) Octroi des contrats pour l'entretien des chemins d'hiver pour divers emplacements;
 - b) Étude de faisabilité pour la sauvegarde du patrimoine bâti;
 - c) Mandat pour une étude de faisabilité pour la sauvegarde du patrimoine bâti.
- 10. Informations générales;**
- 11. Période de questions générales;**
- 12. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège #2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absent: M. Gaétan Bélanger, siège #4

2017-11-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Signature du livre des
minutes, assermentation

4. Signature du livre des minutes pour l'assermentation des membres du conseil

Les membres du conseil ont été assermentés le 16 et le 17 octobre 2017. Lors de la présente séance, ces derniers signent le livre des minutes.

2017-11-02

5. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2017

Adoption des
procès-verbaux

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2017 après avoir été lus par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé.

2017-11-03

6. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des
comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1700468 au numéro C1700529 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700118 au numéro L1700129, les dépôts directs du numéro P1700380 au numéro P1700418 pour la somme de 263 113,46 \$ et les salaires pour une somme de 51 406,27 \$ totalisant ainsi 314 519,73 \$.

7. Rapport des comités

Rapport du comité
Culture et Patrimoine
20 septembre 2017

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 25 octobre 2017

M^{me} Pauline Joncas fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 25 octobre 2017.

8. Affaires nouvelles

2017-11-04

Autorisation de
signature
M^{me} Jocelyne Caron

a) Résolution autorisant la mairesse à signer les documents conjointement avec la secrétaire-trésorière

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse, M^{me} Jocelyne Caron, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, les chèques et tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité, et ce, conjointement avec la secrétaire-trésorière.

2017-11-05

Répartition
des comités

b) Répartition des comités aux membres du Conseil

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas,

appuyé par la conseillère Évelyne Gallet,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la répartition des comités aux membres du Conseil soit la suivante:

La mairesse, M^{me} Jocelyne Caron: membre ex-officio de tous les comités de la Municipalité.

M. Pierre Martineau : Travaux publics, hygiène du milieu et eau potable et sécurité civile

M. Jonathan Daigle : Service des loisirs, Centre culturel et ressources humaines

M^{me} Pauline Joncas : OMH, transport adapté, culture et patrimoine, service incendie et politique familiale et MADA

M. Gaétan Bélanger: Service incendie, ressources humaines, substitut au Conseil des maires et substitut à la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles (R.I.M.A.G.) et de L'Islet-Montmagny, sécurité civile et hygiène du milieu et eau potable

M^{me} Évelyne Gallet: Immigration, Tourisme et bibliothèque

M^{me} Chantal Côté : CCU et développement

2017-11-06

Nomination
représentant
Conseil des maires

c) Nomination d'un représentant au Conseil des maires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est représentée par M^{me} Jocelyne Caron au Conseil des maires de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QU' il est important de nommer un représentant du Conseil en l'absence de M^{me} Jocelyne Caron;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que M. Gaétan Bélanger soit nommé représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace en remplacement de M^{me} Caron au Conseil des maires de la MRC de Montmagny lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité de M. Bélanger, M^{me} Pauline Joncas sera la 2^{ème} remplaçante, et par la suite, ce sera M. Pierre Martineau.

2017-11-07

Maire suppléant

d) Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer un conseiller pour agir comme maire suppléant en cas d'absence de la mairesse;

CONSIDÉRANT QUE la rotation bimensuelle est une alternative pour donner la chance à tous les élus d'exercer la fonction de maire-suppléant;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le maire suppléant soit nommé pour une période de deux mois, en commençant par le siège numéro 1 pour le mois de janvier et février 2018 et ainsi de suite.

Mois	Conseiller(ère)
Janvier et février	M. Pierre Martineau
Mars et avril	M. Jonathan Daigle
Mai et juin	M ^{me} Pauline Joncas
Juillet et août	M. Gaétan Bélanger
Septembre et octobre	M ^{me} Évelyne Gallet
Novembre et décembre	M ^{me} Chantal Côté

2017-11-08

Demande dérogation
mineure
74, des Cascades

e) Demande de dérogation mineure, M^{me} France Gilbert et M. Normand Denis, 74, route des Cascades

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 74, route des Cascades, lot 3 770 553, dont les propriétaires sont M^{me} France Gilbert et M. Normand Denis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne un bâtiment existant situé dans la zone V-3 à

l'intérieur de laquelle la marge avant prescrite est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'usage exercé dans cet immeuble est par ailleurs conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'implantation du bâtiment principal ayant une marge avant de 2,71 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 270, article 5.2.5 (marge de recul avant minimale);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans un journal local ainsi qu'aux endroits prévus à cet effet sur notre territoire pour les avis municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 74, route des Cascades, propriété de M^{me} France Gilbert et M. Normand Denis, sur le lot 3 770 553, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de façon à permettre l'implantation du bâtiment principal ayant une marge avant de 2,71 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 270, article 5.2.5 (marge de recul avant minimale).

2017-11-09

Fermeture d'un ancien chemin sur Pionniers Est

f) Résolution fermeture d'un ancien chemin sur le chemin des Pionniers Est

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les Compétences municipales permet aux municipalités de procéder par résolution pour la fermeture de chemins désaffectés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De fermer une portion du chemin des Pionniers Est sur le lot 3 251 019, d'une superficie de 153,4 m² et que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace décrète que la partie du lot 3 251 019 ne fasse

plus partie de son domaine public. Tous les frais seront assumés par M^{me} Nicole Méthot et M. Henri Côté, propriétaires de l'immeuble jusqu'au 31 octobre 2017.

8. Affaires commencées

2017-11-10

Octroi contrats
chemin d'hiver
2017-2018
2018-2019
Année optionnelle
2019-2020

a) Octroi des contrats pour l'entretien des chemins d'hiver pour divers emplacements

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement des divers emplacements de la municipalité ont été faites selon le choix du conseil;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs soumissions pour les divers emplacements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les contrats pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes de la municipalité soient accordés aux personnes ou compagnies suivantes pour une période de deux (2) ans plus une année optionnelle. Pour que les contrats soient valides, les soumissionnaires devront fournir à la Municipalité la preuve de possession des équipements et d'assurances.

1. L'emplacement numéro 1, le stationnement du Centre culturel, des bureaux municipaux (ancienne Caisse populaire), rues du Collège et des Peupliers, à *Ferme M.S.* pour la somme de 16 671,38 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 8 335,69 \$ taxes incluses.
2. L'emplacement numéro 2, l'édifice du Service des travaux publics et attenants, au 850, route du Souvenir, et la rue de la Gare, à *Ferme M.S.* pour la somme de 5 748,75 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 3 449,25 \$ taxes incluses.
3. L'emplacement numéro 3, Cascades, Vaillant, et le réservoir (242, chemin des Érables Ouest), à *Kevin Dubé et Philippe Lemieux* pour la somme de 9 191,10 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 4 541,51 \$ taxes incluses.
4. L'emplacement numéro 4, Collin et Lac-à-Paul, à *Kevin Dubé, Philippe Lemieux* pour la somme de 24 662,14 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 11 497,50 \$ taxes incluses.
5. L'emplacement numéro 5, Lac-à-Fanny, à *Kevin Dubé et Philippe Lemieux* pour la somme de 6 891,60 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 3 334,28 \$ taxes incluses.
6. L'emplacement numéro 6, Sainte-Croix, à *Kevin Dubé et Philippe Lemieux* pour la somme de 9 191,10 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 4 597,85 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 6, 5^e Rang, à *Kevin Dubé et Philippe Lemieux* pour un prix à l'heure de 80,48 \$/heure pour deux (2) ans taxes incluses, et la somme de 86,23 \$/heure taxes incluses pour l'année optionnelle.

2017-11-11

Pacte rural

c) Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-St-Ignace souhaite réaliser une étude de faisabilité pour la sauvegarde du patrimoine bâti qui inclus le presbytère, la grange à dîme et le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'étude permettra de déterminer le potentiel de ces immeubles;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux offres de service de consultants pour réaliser cette étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Transicio répond à nos attentes;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'étude est admissible à un soutien financier du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du Pacte rural et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate comme représentante, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au Pacte rural.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 9 700 \$ (comprenant la phase 1, étude de faisabilité au montant de 4 730 \$ (80 % de la part de la MRC) et la phase 2 à confirmer si poursuite du projet au montant de 4 970 \$ (80 % de la part de la MRC) à partir des objectifs d'affectation du Pacte rural (volet local) pour la réalisation de ce projet.

2017-11-12

Étude faisabilité
patrimoine bâti

d) Étude de faisabilité pour le patrimoine bâti

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite réaliser une étude de faisabilité pour la sauvegarde du patrimoine bâti à savoir le presbytère, le terrain et la grande à dîme;

CONSIDÉRANT QUE les diverses activités organisées par Mon village en variété qui permettait de

valider l'intérêt des gens pour ce site et le patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux offres de services;

CONSIDÉRANT QUE celle de convient mieux à nos attentes est celle de Transicio;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le mandat pour l'étude de faisabilité pour la sauvegarde du presbytère à Transicio pour la somme de 6 470,79 taxes incluses pour l'étude de faisabilité et advenant la nécessité de faire le plan d'affaires de l'option retenue, un montant supplémentaire de 6 800,77 \$ taxes incluses, et ce, selon les activités qui seront réalisées.

10. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

11. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

12. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 21 h 22.

2017-11-13

Levée de la
séance

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse